

MISSION DE MOE ET ETUDES ENVIRONNEMENTALES CREATION D'UNE VOIE A MOBILITE ACTIVE EN HAUTE-ARIEGE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-ARIEGE (09)

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de la Haute-Ariège

Maîtrise d'œuvre : ALTO STEP

Co-traitant : Traces TPi

Réalisation de la prestation : 2016 - 2019

Distance de la voie : 34,2 km +2,7 km

La voie à mobilité active parcourt la vallée de l'Ariège puis la vallée de l'Orège jusqu'aux Forges d'Orlu, reliant les villages de Sinsat à Orlu sur une longueur de 34,2 km - et de 36,9 km avec une option de boucle. L'itinéraire traverse les centres-villes de 14 communes et assure la desserte des gares SNCF.

Objectifs de la Voie à mobilité active :

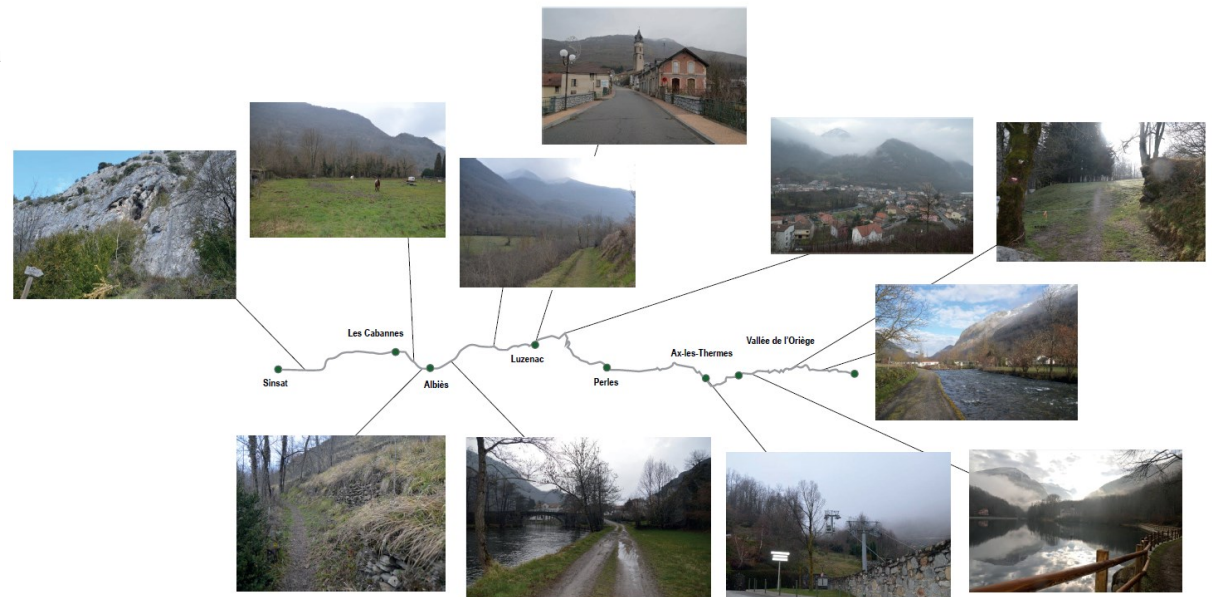
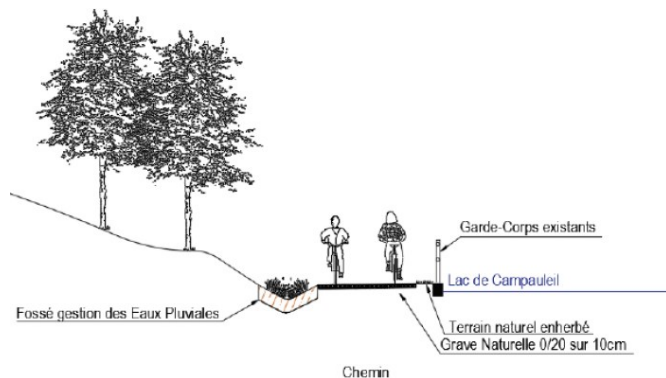
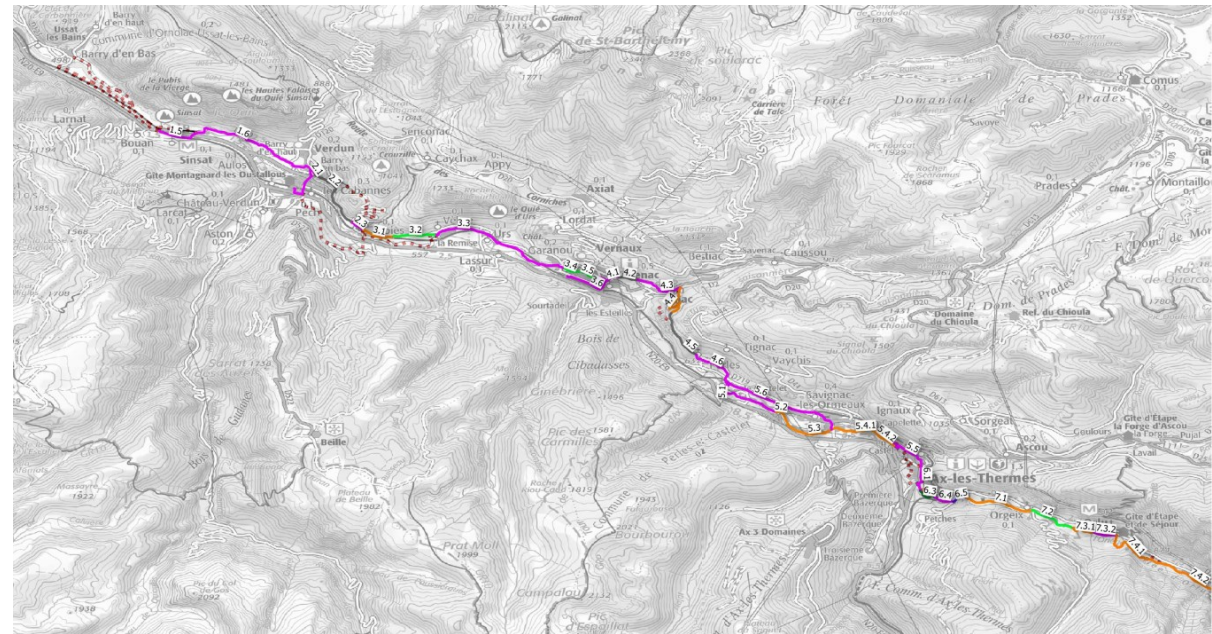
L'itinéraire de la voie à mobilité active a vocation à :

- Créer une offre touristique à destination d'un public diversifié, notamment familial, permettant de découvrir le territoire et son patrimoine ;
- Créer une offre de mobilité alternative à celles existantes (chemin de fer, RN20...)

.Le projet, respectueux du caractère naturel du site dans lequel il s'inscrit, a requis une attention particulière pour aboutir à une intégration harmonieuse au sein de paysages exceptionnels et préservés.

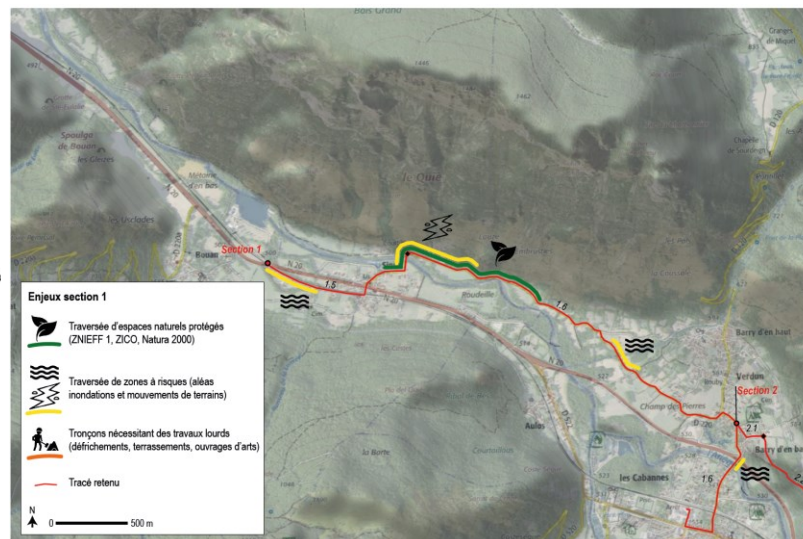
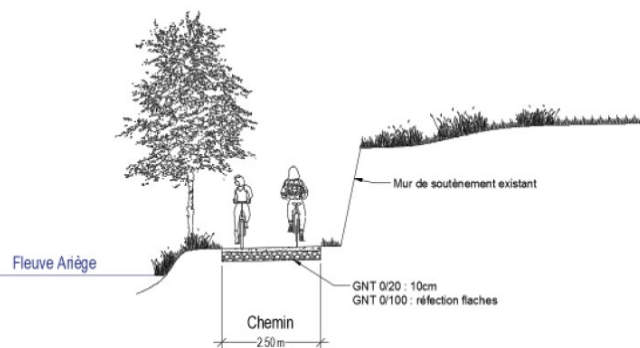
Missions d'ALTO STEP :

- Mission de maîtrise d'œuvre (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC) pour la création d'une voie à mobilité active en Vallées d'Ax,
- Réalisation de l'évaluation environnementale,
- Réalisation de l'enquête parcellaire associée à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP),
- Assistance et suivi en phase d'instruction par la DREAL Occitanie et lors de l'enquête publique commune,
- Elaboration d'une demande d'autorisation de défrichement.



Ambitions de la Voie à mobilité active :

Offrir une liaison à mobilité active entre le territoire du Tarasconnais, les Vallées d'Ax et la Vallée de l'Oriège.



Travaux spécifiques pour la création de la Voie à mobilité active

- Installations de chantiers
- Nettoyage de terrains / abattages ponctuels
- Terrassements en déblais et en remblais
- Traitement d'accotements
- Réfections de pistes et chemins existants
- Créations de voies vertes (revêtements en stabilisés renforcés)
- Créations de zones 30, de zones de rencontres
- Créations de passages piétons surélevés
- Créations de passerelles
- Renouvellement de cadres bétons pour passages hydrauliques
- Travaux de busage
- Travaux de drainage de pistes
- Fourniture et mise en œuvre de garde-corps
- Marquage au sol
- Signalisation verticale
- Signalisation de police et jalonnement directionnel avec reprise de la charte graphique de la communauté de Communes de la Haute-Ariège

